

22 août 2011

GROUPE EUROTUNNEL SA

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Descriptif (article 241-2 Règlement Général AMF)

**Déclaration hebdomadaire des transactions
sur actions ordinaires propres (ISIN : FR00105333075)**

En application de l'article 241-4 du Règlement général de l'AMF et dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale du 28 avril 2011, Groupe Eurotunnel SA (GET SA) déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du **15/08/2011** au **19/08/2011** :

Séance du	Nombre de titres achetés	Prix moyen pondéré en €	Montant en €
18/08/2011	150 000	5,9806	897 090,00
19/08/2011	75 500	5,9469	448 990,95
TOTAL	225 500		1 346 080,95

Ces transactions n'ont pas donné lieu à l'utilisation d'instruments dérivés.